

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

L'AN 2025, le 03 JUILLET, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZETICZAK, Président.

MM. DELHAYE et LIEZ, et Mme MARICOT, Administrateurs.

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à Mme MARICOT.
M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZETICZAK.**

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, et SIMONNOT, Directeur Général Adjoint.
Mme MOINAT, Directrice de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 13 décembre 2024, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

LAON – 40 RUE DES VIOLETTES

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires, jusqu'au 18 mars 2025, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 77 463 € pour ce logement individuel de type 3 d'une surface de 81,54 m².

Ce logement, vacant depuis le 03 août 2024, fait l'objet d'une précédente attribution mais les candidats se sont rétractés. L'Opal a reçu une nouvelle candidature.

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 77 463 €, au titre de résidence principale.

LAON – 1 RUE DES JACINTHES

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires, jusqu'au 28 mars 2025, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 109 573 € pour ce logement individuel de type 6 d'une surface de 115,34 m².

Ce logement, vacant depuis le 05 aout 2023, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [redacted] qui souhaite en faire l'acquisition au prix de 105 000 €, au titre de résidence principale, soit une baisse de prix de 4,17 %.

[redacted] justifie cette baisse de prix par les travaux de rénovation de l'installation électrique et par la remise à niveau du terrain.

CHARMES – 17 BIS RUE DU PETIT CHARMES

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 23 juillet 2025, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 79 000 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 75,50 m².

Ce logement, vacant depuis le 13 janvier 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [redacted]
[redacted] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 79 000 €, au titre de résidence principale.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente au profit de ce candidat, sous réserve de candidature prioritaire dans le mois de priorisation.

LAON – 24 RUE TURPIN

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès des locataires occupants, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 88 880 € pour ce logement individuel de type 5 d'une surface de 92,04 m².

Il s'agit de [redacted]
[redacted] locataire du parc social,
qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 88 880 €, au titre de résidence principale.

CHAUNY – 33 RÉSIDENCE DES PRÉS

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès des locataires occupants, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 70 680 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 105,63 m².

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 70 680 €, au titre de résidence principale.

LAON – 41 RUE DE BOUSSON

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès des locataires occupants, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 65 068,22 € pour ce logement individuel de type 3 d'une surface de 81,54 m².

Il s'agit de [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 65 068,22 €, au titre de résidence principale.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposées.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

